



MISE EN CANDIDATURE

Prix *Implication bénévole municipale*

Présentation

Ce prix rend hommage à des personnes, à des groupes et à des organismes dont les actions ou les projets menés de manière bénévole ont contribué au mieux-être de leur collectivité ou à l'amélioration des relations entre la municipalité et ses résidents.

Admissibilité

Réalisations admissibles

L'implication bénévole peut prendre plusieurs formes. Pour être admissibles à ce prix, les candidats et candidates, les organismes et les groupes doivent avoir participé à une activité ou à un projet mené de façon conjointe avec la ou les municipalités concernées.

L'effet de cette implication peut prendre la forme d'un soutien concret pour bonifier les services d'une municipalité (p. ex. fête de quartier, nettoyage des berges, heure du conte), d'une ressource pour les citoyennes et citoyens (p. ex. récolte, fabrication ou don de vêtements ou de nourriture pour les personnes plus démunies), ou encore d'activités pour un segment ou pour l'ensemble de la population (p. ex. sports, cuisine, loisirs).

Les candidatures doivent être liées à des projets ou à des activités qui ont été réalisés, en tout ou en partie, entre le 21 septembre 2024 et le 22 février 2026.

Pour être admissible, un projet doit être conforme aux lois et aux règlements en vigueur.

Participant·es et participant·s

Participant·es et participant·s admissibles

- Individus et groupes de la société civile
- Membres bénévoles du personnel municipal
- Organismes à but non lucratif (OBNL)

Participant·es et participant·s non admissibles

- Membres d'un conseil municipal ou d'un conseil d'arrondissement
- Membres d'un conseil municipal de MRC ou de communauté métropolitaine
- Personnes décédées — un Mérite municipal ne peut être remis à titre posthume

Critères d'évaluation

1. La contribution d'individus, de groupes ou d'OBNL au développement de la municipalité et au mieux-être de la collectivité

Le jury appréciera la contribution au développement de la municipalité et au mieux-être de la collectivité selon les retombées de la réalisation pour la communauté.

2. Le caractère exemplaire

Le jury estimera comment la candidature peut devenir une source d'inspiration pour les autres bénévoles désirant s'impliquer au sein de leur municipalité.

3. Les effets sur le milieu

Le jury évaluera les retombées de la réalisation de la personne, du groupe ou de l'OBNL sur le milieu de vie concerné.

4. Le caractère novateur

Le jury évaluera les éléments novateurs qui composent l'initiative, à savoir comment elle se distingue des façons de faire habituelles et des réalisations passées.



Déposer une candidature

Municipalité sans arrondissements

Une municipalité peut soumettre une seule candidature par catégorie de prix.

Municipalité avec arrondissements

Les municipalités divisées en arrondissements peuvent présenter une candidature par catégorie, par arrondissement.

À noter que chaque candidature doit être présentée par la municipalité ou l'arrondissement directement concerné.

Document obligatoire

Une lettre d'appui signée par au moins une élue municipale ou un élu municipal et une officière ou un officier de la municipalité¹ (une numérisation est également acceptée).

Le formulaire de mise en candidature doit être dûment rempli et transmis avant le **22 février 2026**.

¹ Les coordonnées des élu·es et élu·es se trouvent habituellement sur le site Web de la municipalité concernée. Pour joindre une officière ou un officier, vous pouvez contacter la réception de cette même municipalité. N'oubliez pas de prévoir assez de temps pour recevoir l'approbation souhaitée.



FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Prix *Implication bénévole municipale*

SECTION 1A – IDENTIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ OU DE L'ARRONDISSEMENT	
Nom complet	
Population	
Région administrative	
SECTION 1B – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE À LA MUNICIPALITÉ	
Nom de la personne responsable du dossier à la municipalité ou à l'arrondissement	
Titre	
Adresse professionnelle	
Code postal	
Numéro de téléphone	
Courriel professionnel	
SECTION 2A – PRÉSENTATION DE LA PERSONNE CANDIDATE	
Nom de la personne, du groupe ou de l'OBNL	
Si applicable, nom de la personne représentant le dossier de candidature pour le groupe ou l'OBNL	
Poste occupé	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
SECTION 2B – PRÉSENTATION DE LA RÉALISATION	
Nom de la réalisation bénévole	
Période de réalisation	
Si applicable, veuillez ajouter un hyperlien vers une page Web traitant de la réalisation	
Si applicable, veuillez préciser le nom des partenaires de la réalisation	



SECTION 3 – JUSTIFICATION LIÉE À LA MISE EN CANDIDATURE

Décrivez la contribution de la personne candidate en mentionnant les retombées positives de ses actions sur le développement de la municipalité et sur le mieux-être de la collectivité. Présentez toutes les informations chiffrées pertinentes à une analyse juste et factuelle du dossier de candidature **(400 mots au maximum)**².

Décrivez comment la personne candidate peut devenir une source d'inspiration pour les autres bénévoles désirant s'impliquer au sein de leur municipalité **(400 mots au maximum)**³.

2 Dans le cas des groupes et des OBNL, expliquez comment la réalisation bénévole diffère des activités menées dans le cadre habituel de votre mission.

3 *Idem*



SECTION 3 – JUSTIFICATION LIÉE À LA MISE EN CANDIDATURE (SUITE)

Précisez quelles ont été les retombées de la réalisation ou de l'implication sur le milieu de vie concerné **(400 mots au maximum)**.

Décrivez en quoi l'activité réalisée revêt un caractère novateur, c'est-à-dire qu'elle apporte quelque chose de nouveau, d'original ou d'inédit par rapport aux façons de faire et initiatives déjà déployées au Québec **(400 mots au maximum)**.



SECTION 4 – PROMOTION DE LA RÉALISATION

La personne candidate, le groupe ou l'OBNL est invité à soumettre des photos de son équipe et de sa réalisation :

- Une image de son équipe de type professionnel
- Une à quatre photos de sa réalisation et de ses retombées positives pour la communauté

Celles-ci doivent respecter les conditions suivantes :

- Format JPEG
- Résolution minimale de 1 280 x 720 pixels

Les photos doivent être transmises en pièces jointes avec le formulaire de mise en candidature.

SECTION 5 – DÉCLARATION DE LA PERSONNE QUI PRÉSENTE LA CANDIDATURE

- Je certifie que la municipalité candidate a été informée du dépôt de la candidature.
- Je certifie que les responsables du projet ont été informés du dépôt de la candidature.
- Je certifie que tous les renseignements fournis sont exacts et que le projet soumis répond aux critères d'admissibilité définis dans l'appel de candidatures. Je comprends que toute inexactitude quant aux renseignements fournis ou toute fausse déclaration peut entraîner le rejet de la candidature ou l'annulation de la décision rendue.
- J'autorise le Ministère à utiliser l'ensemble du matériel fourni (informations, photos, etc.) pour la promotion du Mérite municipal. Je consens à ce que ce matériel soit rendu public.

Nom en lettres moulées	
Date	
Signature	

Soumettez votre candidature par courriel à l'adresse
meritemunicipal@mamh.gouv.qc.ca.

Vous devez joindre vos photos et le document obligatoire à votre envoi.